Le marché des biens et des services

Il s'agit d'un lieu où se rencontrent les **acheteurs** (la **demande**) et les **vendeurs** (l'**offre**) physiquement (rencontre réelle) ou virtuellement (utilisation d'Internet) pour **échanger**, moyennant un **prix convenu**, des **biens** et des **services**.

Synthèse

Les **services** peuvent être **marchands** (services s'échangeant contre un paiement) ou **non marchands** (services gratuits).

Exemples de service marchand : la réparation d'une montre ou de service non marchand : une attestation délivrée par la mairie.

2 Le marché des capitaux

Il s'agit du lieu où s'échangent des capitaux (sommes d'argent et titres financiers). Il comprend trois sous-marchés :

- le marché obligataire où s'échangent des obligations ;
- le marché financier où s'échangent des titres financiers comme les actions ;
- le marché monétaire où s'échangent des titres de courte durée contre des liquidités (sommes d'argent).

Le marché du travail

Il s'agit du lieu où se rencontrent les demandes et les offres d'emplois. Deux acteurs essentiels interviennent dans ce marché : les employeurs et les salariés.

Les premiers proposent un emploi, moyennant une **rémunération** (un salaire), et les seconds exécutent le **travail** demandé par les employeurs.

Les salariés doivent respecter les **régles** de **sécurité** et **d'hygiène** propres au **règlement intérieur** établi par l'employeur. L'employeur peut être poursuivi en cas de non-respect des conditions de travail. En cas de litiges entre les employeurs et les salariés, la juridiction compétente est le **Conseil des Prud'Hommes**.

Le marché du travail est encadré juridiquement par le Code du travail.